



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collectivités locales : caisses

Question écrite n° 4170

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le Premier ministre s'il peut confirmer à la représentation nationale, après l'avoir fait devant ses amis parlementaires réunis à Montpellier (10 septembre 1997) que les charges des collectivités locales ne seraient pas alourdies et qu'en particulier, les cotisations de la CNRACL (retraites) ne seront pas augmentées l'an prochain. Il souligne, bien évidemment, l'intérêt et l'importance que tous les élus locaux de France attachent à un tel engagement.

Texte de la réponse

Le Premier ministre confirme que les cotisations des collectivités locales à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ne seront pas augmentées en 1998. La question de l'équilibre financier de cette caisse sera réexaminée, comme celle des autres régimes spéciaux de sécurité sociale, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4170

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3236

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 537